



# LES JOURNÉES VIGILANCES ESMS – 2024

**AIX EN PROVENCE**



27 Juin 2024 |

# *Le Réseau Régional de Vigilance et d'Appui et son implication dans la gestion régionale des EIGS*

Dr Farah FLITI, Coordinatrice du RREVA,  
(Réseau Régional de Vigilance et d'Appui)



# *Le Réseau Régional de Vigilance et d'Appui*



# RREVA PACA

Structures régionales de vigilance

CAP TV

Centre Anti Poison et Toxicovigilance

GRIVES

Groupe régional d'identitovigilance PACA

CEIP A

Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance

CRHST

2 Coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle

CRPV

2 Centres régionaux de pharmacovigilance

CRMRV

Coordonnateur régional de matériovigilance et réactovigilance

Structures régionales d'appui

PASQUAL

Structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients

OMEDIT

Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques

CPIAS

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

CRATB

Centre régional en antibiothérapie

MQ

Mission qualité de la DPRS

Structures associées

EFS

Division régionale de l'Établissement Français du Sang

ASN

Division de Marseille de l'Agence de sûreté nucléaire

CIRE

Division régionale de Santé publique France



# Après la réforme ...



Déclinaison opérationnelle : réunion régionale de sécurité sanitaire



# *La gestion régionale des EIGS*



# Gestion régionale des EIGS par les ARS

## - Mobilisation sur 3 axes

- ✓ Culture de la déclaration
- ✓ Appui à la gestion de l'EIGS
- ✓ Recueil et suivi de la déclaration

**INSTRUCTION N° DGS/PP1/DGOS/PF2/DGCS/2A/2017/58 du 17 février 2017**  
relative à la mise en œuvre du décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients



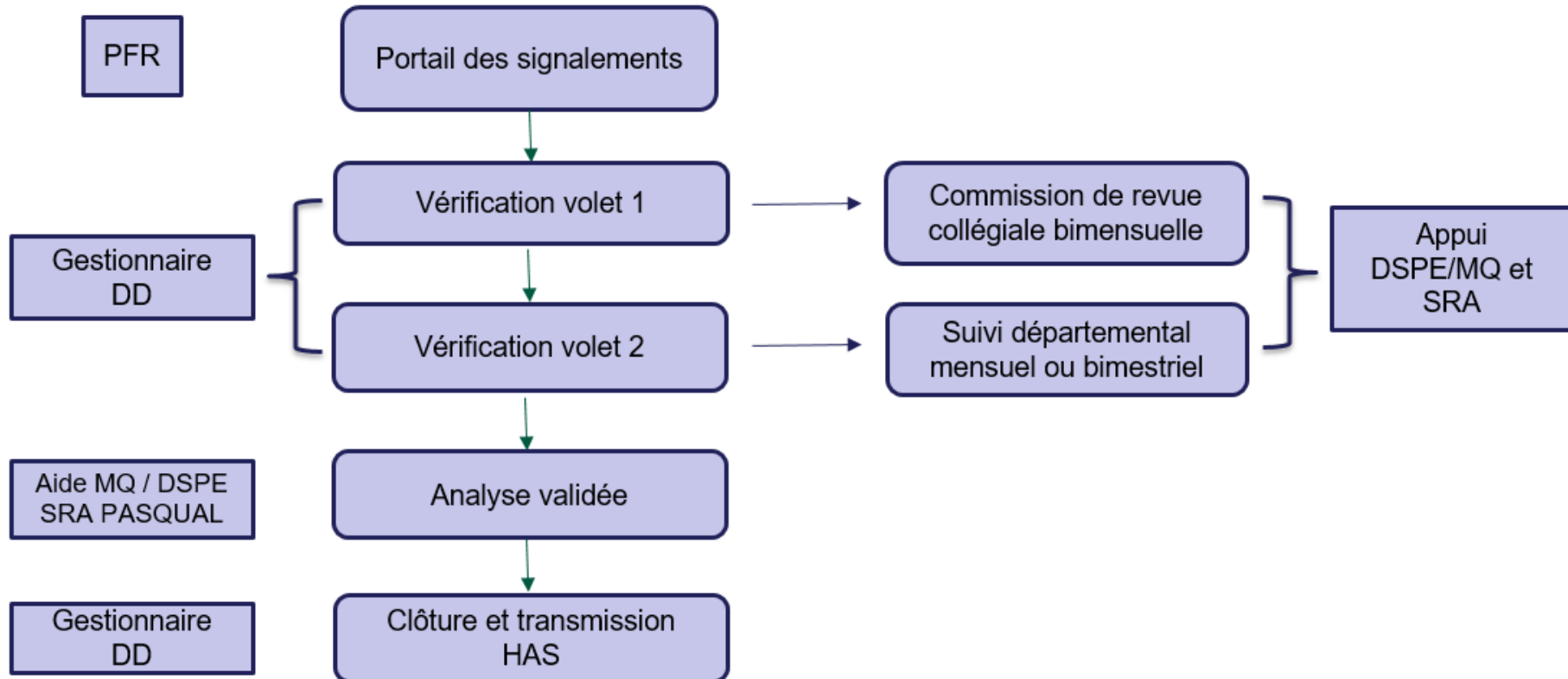
# Principes en ARS PACA

- **Modèle de gestion des EIGS hybride : la gestion est départementalisée et une coordination est assurée par la DSPE**
- **Centralisation de la réception des signaux par le « Point Focal Régional »**
- **La coordinatrice du Réseau Régional des Vigilances et d'Appui (RREVA) coordonne la réception et le suivi des EIGS pour les 6 délégations départementales de la région PACA**
- **En lien avec la SRA PASQUAL (membre du RREVA) et les autres structures du RREVA, le cas échéant (OMEDIT, GRIVES ...)**





# Interactions siège / DD : circuit des EIGS





# Comment déclarer un EIGS

Tous les professionnels impliqués dans la prise en charge d'un patient sont concernés par les EIGS.

La découverte, la révélation de l'événement, ainsi que la participation à l'analyse relèvent de la vigilance et de la responsabilité de chaque soignant quelle que soit son implication.

En exercice dans une structure sanitaire ou médico-sociale, le professionnel de santé suit l'organisation prévue sur son lieu de travail.


→ Portail des signalements : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>






# Signalement multi-vigilances

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

- Les vigilances les plus signalées** 
- Evènement indésirable associé à des soins
  - Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation
  - Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue
  - Cybersécurité
  - Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Pharmacovigilance (dont vaccin contre la Covid-19) 
- Matéριοvigilance 
- Une infection respiratoire aiguë (IRA) - volet 1
- Une infection respiratoire aiguë (IRA) - volet 2
- Evénements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie   
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Evénements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigüe (GEA) - déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigüe (GEA) - déclaration - 2ème partie



*Changement adresse email BAL Alerte  
ARS PACA  
(pour transmission, entre autres, des  
formulaire Elà*



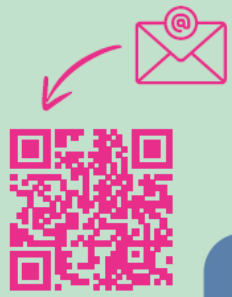
**SIGNALER**



**ALERTER**





**DÉCLARER**



**ars-paca-alerte@ars.sante.fr** 

## Point Focal Régional

 Portail de signalement des évènements sanitaires indésirables

  
Envoyer des données nominatives de manière sécurisée

Messageries sécurisées :  
Bluefiles : [ars-paca-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-alerte@ars.sante.fr)  
Medimail : [ars-paca-alerte@arspaca.mssante.fr](mailto:ars-paca-alerte@arspaca.mssante.fr)

 [www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr)

 24/7 **04 13 55 8000**

 **04 13 55 83 44**

**MERCI**

